

OBJET :

FINANCEMENTS 2027

DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

À DESTINATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV)

DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Afin de donner plus de lisibilité à l'action de la Métropole Européenne de Lille en matière de lutte contre la pauvreté et se doter d'un projet de territoire au bénéfice des habitants les plus vulnérables, un document contractuel unique, le **Contrat de ville et des solidarités** (CVS) a été signé le 7 mai 2024 par l'ensemble des partenaires.

Le CVS permet ainsi de consolider les enjeux du **contrat de ville** et ceux du **pacte local des solidarités**. Le Contrat de Ville et des Solidarités doit **mobiliser de façon prioritaire des crédits de droit commun** de l'ensemble des partenaires.

Le contrat de ville et des solidarités concerne dorénavant **26 quartiers politique de la ville (QPV) dans 19 communes¹** de la MEL (coordonnées des référents locaux : chefs de projets PV et délégués du préfet en annexe 1). Parmi ceux-ci, 9 quartiers sont concernés par le NPNRU.

Le contrat de ville et des solidarités s'organise autour de 6 enjeux prioritaires. Au sein de ces enjeux, le contrat de ville et des solidarités se concentre sur un nombre limité d'ambitions (voir annexe 2) pour lesquelles la plus-value de la contractualisation est avérée.

Enjeu 1 : Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes sur les ambitions suivantes :

- Le parcours d'autonomie des jeunes
- Le logement
- La réussite scolaire
- L'accès à la culture et au sport
- La parentalité
- L'orientation scolaire
- La mixité sociale et scolaire

Pour 2027 et pour donner suite aux échanges en comité de pilotage du 29 mai 2026, **une attention sera portée aux projets concernant l'orientation des jeunes en QPV** (notamment en classe de 3^{ème}).

Enjeu 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi sur les ambitions suivantes :

- Lever les freins à l'emploi, dont la mobilité
- L'adéquation des compétences avec les besoins des entreprises
- La création d'activités économiques
- L'accompagnement des demandeurs d'emploi vulnérables

Enjeu 3 : Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention sur les ambitions suivantes :

- La santé mentale des jeunes
- La prévention santé et les dépistages des cancers

Enjeu 4 : Œuvrer pour le vivre ensemble : gestion urbaine et sociale de proximité et cadre de vie, engagement citoyen, sécurité-prévention de la délinquance, habitat sur les ambitions suivantes :

- La GUSP : gestion urbaine et sociale de proximité
- La gestion des petits espaces délaissés
- L'articulation avec les projets NPRU²
- La participation des habitants
- La prévention de la délinquance, notamment auprès du public adolescent
- L'amélioration de l'habitat en QPV

¹ Armentières, Croix, Faches-Thumesnil, Haubourdin, Hellemmes, Hem, Lambersart, Lille, Loos, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul, Ronchin, Roubaix, Seclin, Tourcoing, Villeneuve-d'Ascq, Wattignies et Wattrelos.

² Le NPRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain) métropolitain est désormais pleinement engagé sur les 14 sites faisant l'objet d'une contractualisation avec l'Agence pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Le NPRU prévoit un effort sans précédent de transformation durable des quartiers concernés et pour répondre aux enjeux de rééquilibrage territorial en agissant sur les logements, les équipements publics, le cadre de vie. Ces travaux s'accroissent sur tous les sites en 2027 permettant d'amorcer des premiers signes visibles d'amélioration du cadre de vie : livraison de premiers équipements, intervention sur les espaces publics, poursuite de l'accompagnement au relogement, etc. L'objectif est d'allier intervention en matière de cohésion sociale et urbaine et d'accompagner les habitants au changement. Les enjeux en matière de travaux transitoires et préfigurant des aménagements définitifs restent également importants à accompagner. Plus d'infos sur la liste des quartiers concernés et sur l'avancement des projets sur le site de la MEL : [Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain \(NPNRU\) | Métropole européenne de Lille](#)

En 2027, une attention sera portée aux projets permettant d'améliorer la propreté dans les quartiers. Par ailleurs, la MEL relance un AMI « petits délaissés - Occupation de délaissés urbains et initiatives d'urbanisme transitoire » dans les QPV (cf. annexe 3).

Enjeu 5 : Construire une transition écologique solidaire : mobilité, précarité énergétique, renaturation de la ville, agriculture urbaine sur les ambitions suivantes :

- La lutte contre la précarité énergétique
- La lutte contre la précarité alimentaire
- Les aménagements adaptés au changement climatique
- La mobilité
- L'implication / engagement des habitants dans un projet de transition écologique et solidaire

Suite aux échanges en comité de pilotage du 29 mai 2026, il a été convenu d'expérimenter en 2027 **une co-production avec les habitants de projets métropolitains sur l'enjeu transition quelques quartiers pilotes volontaires** (annexe 3).

Enjeu 6 : Lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations sur les ambitions suivantes :

- Information et coordination de l'accès aux droits
- Accompagner les usages numériques
- Aller vers
- La lutte contre discriminations

Dans le cadre des volets locaux du contrat, chaque commune a précisé, au regard des spécificités locales et des résultats de la concertation citoyenne, sa propre stratégie.

Comme indiqué dans la circulaire État sur la programmation 2027 du contrat de ville, une attention sera portée aux porteurs de projets qui s'inscrivent dans ces orientations :

- **Développer les coopérations et la mutualisation entre acteurs du territoire** afin de favoriser les synergies et amplifier les résultats des projets ;
- **Diversifier les sources de financement** par le recours au mécénat d'entreprises et une mobilisation accrue des fonds européens ;
- **Renforcer l'implication des habitants** dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

Les porteurs de projets sont invités à **déposer leurs projets** répondant à l'une ou plusieurs de ces ambitions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'ici le 15 octobre 2026 sur la plateforme démarche numérique accessible depuis le site de la MEL : <https://www.lillemetropole.fr/politique-de-la-ville>

Les chefs de projet « politique de la ville » des communes et les délégués du préfet sur les territoires de la MEL devront être sollicités pour la construction de vos projets adaptés aux priorités des quartiers, en amont du dépôt de projet sur démarche numérique.

Pour toutes les demandes relatives aux bailleurs sociaux, veuillez en premier lieu en échanger avec le chef de projet « politique de la ville » de la commune afin qu'il vous renvoie le cas échéant vers le bailleur avant le 31 août 2026.

Les porteurs des projets retenus seront informés pour la fin du premier trimestre 2027. Les projets les plus structurants pourront bénéficier de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).

Pour rappel, les projets bénéficiant d'ores et déjà d'une CPO doivent être redéposés sur démarche numérique (DN) pour l'année 2027, avec les éléments de bilan 2026 et les budgets prévisionnels.

Structures éligibles

Les associations loi 1901, bailleurs sociaux, établissements publics, collectivités territoriales et autres organismes à but non lucratif peuvent déposer leurs projets à destination des habitants des quartiers prioritaires (QPV). Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées et possèdent un numéro SIRET.

Qualité du projet

Une attention particulière sera portée à la pertinence des besoins identifiés dans le dossier.

Le porteur de projet devra fournir des éléments de diagnostic et démontrer de l'intérêt du projet sur le(s) territoire(s) impacté(s) et son ancrage territorial.

Le projet devra répondre à au moins une des ambitions pour les habitants des quartiers prioritaires listées dans les 6 enjeux du contrat de ville et des solidarités (annexe 2).

Comme précisé lors du Comité de Pilotage du 29 mai dernier, la mobilisation du « Droit Commun » doit être prioritaire. À ce titre les partenaires du Contrat de Ville et des Solidarités de la MEL sont susceptibles d'exiger des précisions sur les actions et plan de financement. Les porteurs de projet devront préciser les subventions accordées dans le cadre du droit commun ou d'appels à projets du Département, de la CAF, de la Région, de l'Etat, de la MEL ou des Villes.

Publics cibles

Les projets doivent cibler les habitants résidant en quartiers prioritaires (QPV)³ pour les financements relevant des crédits spécifiques de l'État.

Égalité femme/homme

Les objectifs d'**égalité femme/homme** devront être clairement affichés, en argumentant le choix des moyens retenus pour y parvenir.

Le centre de ressources IREV met à votre disposition les outils nécessaires pour comprendre les enjeux du budget intégrant l'égalité femmes-hommes⁴.

Citoyenneté et valeurs de la République

Toute association ou fondation bénéficiant de subventions publiques doit souscrire au contrat d'engagement républicain et veiller à ce que ce contrat soit respecté par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles.

Bilan / Évaluation

Les porteurs de projets ayant déjà été soutenus au titre d'un projet sur la programmation 2026 du contrat de ville devront compléter des éléments de bilan (cf. annexe 4).

Les bilans devront être fournis aux co-financeurs (notamment chefs de projet politique de la ville des Communes et délégués du préfet) **pour le 15 octobre 2026**, au moment du dépôt du projet 2027.

Les candidats sont tenus d'indiquer les modalités de suivi et d'évaluation de leurs projets en précisant les indicateurs retenus.

Information via SOLIGUIDE

Les associations dont le projet ou les missions relèvent du champ des solidarités sont invitées à référencer leur structure sur Soliguide (<https://soliguide.fr>)⁵ afin de renforcer la visibilité de leur offre et de faciliter l'orientation des

³Cf. annexe 1

⁴ Budgets intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes : <http://www.irev.fr/actualites-0/une-note-technique-prone-l'experimentation-de-budgets-integrant-egalite-entre-les>

⁵ Pour le référencement sur Soliguide, les associations sont invitées à prendre contact avec SOLINUM à l'adresse mail suivante : soliguide.hdf-normandie@solinum.org

publics. Ce référencement est fortement recommandé dans le cadre du dépôt d'un projet au titre du Contrat de ville et des Solidarités de la MEL.

Cadre d'intervention des partenaires financiers en matière de politique de la ville

La note de cadrage spécifique de l'État ainsi que les cadres d'intervention du Département du Nord, de la Région Hauts-de-France (sous réserve du budget régional 2027 et des crédits disponibles) et de la CAF sont disponibles sur le lien :

<https://www.lillemetropole.fr/politique-de-la-ville>

ANNEXE 1 : TABLEAU DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN ET COORDONNÉES DES RÉFÉRENTS

1. RÉFÉRENTS LOCAUX : CHEFS DE PROJET PV (VILLES) ET DÉLÉGUÉS DU PRÉFET (ETAT)

Communes concernées	Quartiers prioritaires	Référents locaux - Ville - Etat - Région
Armentières	Attargette – Chanzy Bizet – Briqueterie	- Armentières : Lise Dussol-Luczak ldussol@ville-armentieres.fr et Anne-Sophie Lenne aslenne@ville-armentieres.fr - Déléguées du Préfet : Marie-Sophie Canivez marie-sophie.canivez@nord.gouv.fr et Stéphanie Malachowski stephanie.malachowski@nord.gouv.fr
Croix, Roubaix, Tourcoing, Wattlelos	Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing- Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre - Wattlelos Nord	- Croix : Salomé Drieux salomedrieux@ville-croix.fr - Délégués du Préfet : Stéphane Hodé stephane.hode@nord.gouv.fr et Virginie Carouge virginie.carouge@nord.gouv.fr - Roubaix : Clara Dufresnoy cdufresnoy@ville-roubaix.fr, Marie Sioen msioen@ville-roubaix.fr, Antoine Lelong alelong@ville-roubaix.fr et Nadia Boutartour nboutartour@ville-roubaix.fr - Déléguées du Préfet : Marie-Sophie Canivez marie-sophie.canivez@nord.gouv.fr et Stéphanie Malachowski stephanie.malachowski@nord.gouv.fr - Tourcoing : Bas Blanc Seau et Le Haut Blanc Seau : Slimane Ardjouni sardjouni@ville-tourcoing.fr - Délégués du Préfet : Stéphane Hodé stephane.hode@nord.gouv.fr et Virginie Carouge virginie.carouge@nord.gouv.fr - Wattlelos : Céline Grislain celine.grislain@ville-wattlelos.fr - Délégués du Préfet : Stéphane Hodé stephane.hode@nord.gouv.fr et Virginie Carouge virginie.carouge@nord.gouv.fr
Faches-Thumesnil, Lille, Loos	Secteur Sud	- Faches-Thumesnil : Hervé Denisot hdenisot@villefaches-thumesnil.fr - Délégués du Préfet : Sébastien Humez sebastien.humez@nord.gouv.fr et Hélène Robert helene.robert@nord.gouv.fr - Hellemmes : Valérie Rudewicz vrudewicz@mairie-hellemmes.fr (pour le quartier de l'Epine) - Délégués du Préfet : Sébastien Humez sebastien.humez@nord.gouv.fr et Hélène Robert helene.robert@nord.gouv.fr - Lille : Lille Sud : Sylvain Delannoy sydelannoy@mairie-lille.fr, Faubourg de Béthune : Saliha Benaouda sbenaouda@mairie-lille.fr, Wazemmes : Hervé Verkest hverkest@mairie-lille.fr, Lille-Centre : Biova Sagbohan bsagbohan@mairie-lille.fr et Moulins : Rémi Fuster rfuster@mairie-lille.fr - Délégués du Préfet : Sébastien Humez sbastien.humez@nord.gouv.fr et Hélène Robert helene.robert@nord.gouv.fr - Loos : Céline Demartin cdemartin@ville-loos.fr - Déléguée du Préfet : Anne-Sophie Lemaire anne-sophie.lemaire@nord.gouv.fr
Haubourdin	Le Parc	- Haubourdin : Gaëlle Delsert gdelsert@haubourdin.fr - Déléguée du Préfet : Delphine Longuemart delphine.longuemart@nord.gouv.fr

Hem, Lys-lez-Lannoy, Roubaix	Quartier Intercommunal Hautchamps-Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	- Hem : Lilou Guillot lilou.guillot@ville-hem.fr et Sandrine Vallet sandrine.vallet@ville-hem.fr - Délégués du Préfet : Stéphane Hodé stephane.hode@nord.gouv.fr et Virginie Carouge virginie.carouge@nord.gouv.fr - Lys-lez-Lannoy : Malika Adjabi madjabi@mairie-lyslezlannoy.com - Délégués du Préfet : Stéphane Hodé stephane.hode@nord.gouv.fr et Virginie Carouge virginie.carouge@nord.gouv.fr - Roubaix : Alexandre Buale abuale@ville-roubaix.fr - Déléguées du Préfet : Marie-Sophie Canivez marie-sophie.canivez@nord.gouv.fr et Stéphanie Malachowski stephanie.malachowski@nord.gouv.fr
Lambersart	Pacot – Vandracq	- Lambersart : Laurence Mouquet lmouquet@ville-lambersart.fr et Benjamin Boquet bboquet@ville-lambersart.fr - Délégués du Préfet : Sébastien Humez sebastien.humez@nord.gouv.fr et Hélène Robert helene.robert@nord.gouv.fr
Lille	Secteur Ouest Secteur Nord-Est Secteur Nord	- Lille secteur Ouest : Bois-Blancs : Géraldine Emotte gemotte@mairie-lille.fr et Vauban – Esquermes : Fatima Hasni hasni@mairie-lille.fr - Lille secteur Nord-Ouest : Fives : Mathieu Guittet mguittet@mairie-lille.fr et Saint Maurice Pellevoisin : Fatima Koroghli fkoroghli@mairie-lille.fr - Lille secteur Nord : Vieux – Lille : Biova Sagbohan bsagbohan@mairie-lille.fr - Délégués du Préfet : Sébastien Humez sebastien.humez@nord.gouv.fr et Hélène Robert helene.robert@nord.gouv.fr
Hellemmes, Mons-en-Barœul Villeneuve-d'Ascq	Nouveau Mons - Les Sarts – Dombrowski	- Hellemmes : Valérie Rudewicz vrudewicz@mairie-hellemmes.fr (pour le quartier Dombrowski) - Délégués du Préfet : Sébastien Humez sebastien.humez@nord.gouv.fr et Hélène Robert helene.robert@nord.gouv.fr - Mons-en-Barœul : Jérémy Treu jtreu@ville-mons-en-baroeul.fr - Délégué du Préfet : Anne-Sophie Lemaire anne-sophie.lemaire@nord.gouv.fr - Villeneuve d'Ascq : Maryline Couhez mcouhez@villeneuve-d-ascq.fr et David Deshayes ddeshayes@villeneuve-d-ascq.fr - Délégué du Préfet : Anne-Sophie Lemaire anne-sophie.lemaire@nord.gouv.fr
Loos	Les Oliveaux Clémenceau-Kiener	- Loos : Céline Demartin cdemartin@ville-loos.fr - Déléguée du Préfet : Anne-Sophie Lemaire anne-sophie.lemaire@nord.gouv.fr
Marcq-en-Barœul	La Briquetterie	- Marcq-en-Barœul : Lucile Jonnekin lucile.jonnekin@marcq-en-baroeul.fr - Délégués du Préfet : Stéphane Hodé stephane.hode@nord.gouv.fr et Virginie Carouge virginie.carouge@nord.gouv.fr
Ronchin	Comtesse De Ségur	- Ronchin : Laurie Saint-Pol lsaintpol@ville-ronchin.fr - Délégué du Préfet : Anne-Sophie Lemaire anne-sophie.lemaire@nord.gouv.fr
Roubaix	Nouveau Roubaix	- Roubaix : Alexandre Buale abuale@ville-roubaix.fr - Déléguées du Préfet : Marie-Sophie Canivez marie-sophie.canivez@nord.gouv.fr et Stéphanie Malachowski stephanie.malachowski@nord.gouv.fr
Seclin	La Mouchonnière	- Seclin : Audrey Decroes audrey.decroes@ville-seclin.fr - Délégués du Préfet : Stéphane Hodé stephane.hode@nord.gouv.fr et Virginie Carouge virginie.carouge@nord.gouv.fr

Tourcoing	Phalempins	- Tourcoing : Phalempins, Pont Rompu, Belencontre - Laurent Vanhée lvanee@ville-tourcoing.fr Virolois-Piats - Rachid Bouadma rbouadma@ville-tourcoing.fr La Bourgogne : Alice Demaison ademaison@ville-tourcoing.fr et Rachid Bouadma rbouadma@ville-tourcoing.fr - Délégués du Préfet : Stéphane Hodé stephane.hode@nord.gouv.fr et Virginie Carouge virginie.carouge@nord.gouv.fr
	Virolois	
	Pont Rompu	
	La Bourgogne	
Villeneuve d'Ascq	Pont de Bois - Hôtel de ville	- Pont de Bois-Hôtel de Ville : MQ J. Brel (03 20 43 20 60) - Maryline Couhez mcouhez@villeneuve-d'ascq.fr et David Deshayes ddeshayes@villeneuve-d'ascq.fr - Résidence – Poste – Triolo : MQ Genêts (03 20 91 81 74) - Maryline Couhez mcouhez@villeneuve-d'ascq.fr et David Deshayes ddeshayes@villeneuve-d'ascq.fr - Délégué du Préfet : Anne-Sophie Lemaire anne-sophie.lemaire@nord.gouv.fr
	Résidence- Poste-Triolo	
Tourcoing, Wattrelos	Epidème Villas Couteaux	- Tourcoing : Epidème, Blanche Porte : Slimane Ardjouni sardjouni@ville-tourcoing.fr - Délégués du Préfet : Stéphane Hodé stephane.hode@nord.gouv.fr et Virginie Carouge virginie.carouge@nord.gouv.fr
		- Wattrelos : Céline Grislain celine.grislain@ville-wattrelos.fr - Délégués du Préfet : Stéphane Hodé stephane.hode@nord.gouv.fr et Virginie Carouge virginie.carouge@nord.gouv.fr
Wattignies	Blanc-Riez	- Ville : Julie Montois jmontois@mairie-wattignies.com - Délégué du Préfet : Anne-Sophie Lemaire anne-sophie.lemaire@nord.gouv.fr
Wattrelos	Beaulieu Centralité	- Ville : Céline Grislain celine.grislain@ville-wattrelos.fr - Délégués du Préfet : Stéphane Hodé stephane.hode@nord.gouv.fr et Virginie Carouge virginie.carouge@nord.gouv.fr

2. RÉFÉRENTS DÉPARTEMENT

- Emmanuelle TSHILINGUE : Chargée de projet de territoire du versant lillois Emmanuelle.TSHILENGE@lenord.fr
- Guillaume HAELTERS : Chargé de projet de territoire du versant Nord Est Guillaume.haelters@lenord.fr

Avant dépôt de projet, n'hésitez pas à contacter le responsable de la Maison Nord Solidarités de votre secteur : <https://services.lenord.fr/trouver-ma-maison-nord-solidarites-de-secteur>

3. RÉFÉRENTS RÉGION

Emma Bécuwe Emma.becuwe@hautsdefrance.fr

4. RÉFÉRENTS CAF

Virginie Descamps virginies.descamps@caf59.caf.fr

5. RÉFÉRENTS MEL

Sont entendus par projets métropolitains les projets où un **co-financement MEL est demandé**. Ces actions doivent concerner au moins 2 Villes en QPV ou avoir un caractère expérimental avéré et ayant vocation à être essaimé.

Format adresse mail : sauf précisé, pnom@lillemetropole.fr

- Habitat : Céline Herbain, Marjolaine Baty
- Jeunesse : Paul Mondino, Florine Larridon, Rémi Wagon
- Prévention de la délinquance : Mohamed Djouada
- Culture : Natasa Bogovac
- Sport : Nicolas Wattebled
- Développement économique-emploi : Virginie Tchoffo-Djomkouo (vdjomkouo@lillemetropole.fr), Audrey Mahieux, Anthony Fagot, Caroline Paul (capaul@lillemetropole.fr) et Claire Obré
- Agriculture, Biodiversité, Alimentation : Paulo-Serge Lopes (plopes@lillemetropole.fr) et Julie Nicolas
- Politique de la Ville : Michel Ruffin (suivi / accompagnement de la programmation), Rafael Giguel (GUSP, cadre de vie, sport), Stéphanie Guilmin (santé, culture), Louis Verstraete (éducation, transition écologique et solidaire)

ANNEXE 2 : LES ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS DÉCLINÉS EN AMBITIONS

ENJEU 1 : LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DÈS L'ENFANCE, NOTAMMENT PAR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SCOLAIRE DE TOUS LES JEUNES

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS À DESTINATION DES QPV

- ⇒ **Mieux repérer les élèves en difficulté et les accompagner dans leur réussite scolaire**, corolaire à leur réussite professionnelle
- ⇒ **Soutenir la parentalité** : apporter les ressources nécessaires aux parents pour qu'ils accompagnent leurs enfants dans les différents âges de la vie et contribuent à leur épanouissement
- ⇒ **Favoriser la diversification d'orientation scolaire** notamment en fin de collège pour favoriser l'ambition et la réussite scolaire
- ⇒ **Favoriser la mixité sociale et scolaire**
- ⇒ **Favoriser des activités sportives et culturelles régulières, variées** en différents lieux permettra aux jeunes de trouver des centres d'intérêts positifs propices à un développement éducatif équilibré

ENJEU 2 : AMPLIFIER LA POLITIQUE D'ACCÈS À L'EMPLOI

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS À DESTINATION DES QPV

- ⇒ **Renforcer l'articulation du SPELOF** (service public de l'emploi local, de l'orientation et de la formation) avec les besoins de demandeurs d'emploi de QPV en lien avec la mise en place de France Travail
- ⇒ **Positionner les habitants des QPV au cœur des actions favorisant l'emploi et le dynamisme économique**
- ⇒ **Intensifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi** les plus vulnérables
- ⇒ **Lever les freins d'accès à l'emploi des habitants des QPV**
- ⇒ **Il s'agira donc d'améliorer l'adéquation entre les compétences des habitants des QPV et celles recherchées par les employeurs**
- ⇒ **Promouvoir la création d'activités économiques** comme outil de développement des territoires prioritaires

ENJEU 3 : PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS À DESTINATION DES QPV

- ⇒ **Se doter d'un outil d'observation**, en matière de santé mentale afin de mieux qualifier les besoins, les ressources et de mieux ajuster les modalités d'intervention en la matière
- ⇒ **Soutenir les acteurs agissant sur les problématiques de santé mentale notamment auprès des jeunes**
- ⇒ **Dans cette perspective, l'ambition sera d'améliorer la participation des habitant.es des QPV aux campagnes de prévention** notamment les campagnes de dépistages des cancers du sein, des cancers colorectaux et du col de l'utérus

ENJEU 4 : ŒUVRER POUR LE VIVRE ENSEMBLE : GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ ET CADRE DE VIE, ENGAGEMENT CITOYEN, SÉCURITÉ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, HABITAT

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS À DESTINATION DES QPV

En matière d'habitat :

- ⇒ L'ambition est d'**améliorer la situation de l'habitat dans les QPV (qualité des logements, performance énergétique, mixité)**. En la matière la MEL et ses partenaires ont pris des engagements dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du NPNRU. Ces engagements feront office d'ambitions dans le cadre du contrat de ville et des solidarités.

En matière de cadre de vie :

- ⇒ Via la démarche métropolitaine de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, la MEL et ses partenaires ambitionnent d'**améliorer la propreté des quartiers prioritaires**. Il s'agira notamment de faire en sorte que les habitants perçoivent cette amélioration au quotidien.
- ⇒ L'ambition est de **poursuivre le travail engagé et d'aménager de nouveaux espaces actuellement délaissés situés en QPV**. Les aménagements devront s'adosser sur des projets permettant le bon fonctionnement de ces espaces (propreté, entretien...)
- ⇒ **L'articulation avec les projets NPRU** : Le NPRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain) métropolitain est désormais pleinement engagé sur les 14 sites faisant l'objet d'une contractualisation avec l'Agence pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Le NPRU prévoit un effort sans précédent de transformation durable des quartiers concernés et pour répondre aux enjeux de rééquilibrage territorial en agissant sur les logements, les équipements publics, le cadre de vie. Ces travaux s'accélèrent sur tous les sites en 2027 permettant d'amorcer des premiers signes visibles d'amélioration du cadre de vie : livraison de premiers équipements, intervention sur les espaces publics, poursuite de l'accompagnement au relogement, etc.
L'objectif est d'allier intervention en matière de cohésion sociale et urbaine et d'accompagner les habitants au changement.
Les enjeux en matière de travaux transitoires et préfigurant des aménagements définitifs restent également importants à accompagner.
Plus d'infos sur la liste des quartiers concernés et sur l'avancement des projets sur le site de la MEL : [Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain \(NPNRU\) | Métropole européenne de Lille](#)
- ⇒ **(re) créer d'ici 2030, dans chaque quartier, des collectifs d'habitants** permettant de faciliter le lien entre les institutions et les habitants sur les sujets, projets qui les concernent, les préoccupent (aménagement, rénovation, entretien du quotidien...mais aussi projets éducatifs, d'animation de quartier...).

En matière de sécurité et de prévention de la délinquance :

- ⇒ **Diminuer de manière significative l'entrée des adolescents dans les réseaux de délinquance**, en particulier ceux liés aux trafics de stupéfiants, dans le cadre d'une approche globale (repérage des mineurs en danger, protection des mineurs, protection de l'enfance, éducation, parentalité, sanctions, justice...)

ENJEU 5 : CONSTRUIRE UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOLIDAIRE : MOBILITÉ, PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, RENATURATION DE LA VILLE, AGRICULTURE URBAINE

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS À DESTINATION DES QPV

- ⇒ Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre la précarité énergétique
- ⇒ Mettre en œuvre des opérations d'aménagement favorisant la santé environnementale et l'adaptation au changement climatique
- ⇒ Inscrire les quartiers NPNRU dans la démarche quartiers résilients et s'appuyer sur le

- démonstrateur de la ville durable « Léna Mexico » dans le cadre de l'habitat privé
- ⇒ Structurer et faire connaître les réseaux et les lieux durables et solidaires existants dans les quartiers
 - ⇒ Favoriser la mobilité des habitants en QPV
 - ⇒ Favoriser l'accès à une alimentation saine et durable

ENJEU 6 : LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET LA GRANDE PRÉCARITÉ, ACCÈS AUX DROITS, TRANSITION NUMÉRIQUE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS À DESTINATION DES QPV

En matière d'accès aux droits :

- ⇒ Faciliter l'accès aux droits et accompagner les habitants aux usages numériques ;
- ⇒ Soutenir et expérimenter des démarches « d'aller vers » dédiées aux personnes isolées, peu mobiles, potentiellement en situation de rupture de droit.

En matière de lutte contre les discriminations :

- ⇒ Former les acteurs :
- ⇒ Faire évoluer les pratiques RH des employeurs via le déploiement d'actions de sensibilisation / formations innovantes en matière de lutte contre les discriminations ;
- ⇒ Poursuivre les actions engagées en faveur de la lutte contre les discriminations dans le domaine du logement ;
- ⇒ D'autres champs que l'emploi pourront être explorés : éducation, accès aux loisirs... et d'autres acteurs pourront être sensibilisés/formés.

ANNEXE 3 : APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) LANCÉS PAR LA MEL

1. AMI « petits délaissés, occupation de délaissés urbains et initiatives d'urbanisme transitoire »

Le territoire de la Métropole Européenne de Lille est particulièrement touché par le phénomène de friches, dents creuses ou délaissés urbains dû à son passé industriel. L'ADULM démontre que les quartiers prioritaires cumulent vacances résidentielles et vacances foncières avec une prédominance sur les quartiers prioritaires du versant nord de la MEL (Roubaix, Wattrelos, Armentières, Tourcoing).

Ces espaces délaissés sont générateurs de mésusages et de faits illicites qui nuisent à la qualité de vie des habitants ainsi qu'à l'attractivité des quartiers concernés. En réponse à ces nuisances, le contrat de ville et des solidarités pose pour ambition d'aménager et d'animer de nouveaux espaces par des projets qui prennent en compte les besoins locaux des habitants.

Pour l'atteinte de cette ambition, la MEL s'est engagée à :

- mener un travail d'inventaire des espaces délaissés, le partager avec les communes et les bailleurs sociaux pour leur trouver une vocation à moyen et long terme ;
- en complément des aménagements des projets de rénovation urbaine du NPNRU, poursuivre le financement de l'AMI « **petits délaissés, occupation de délaissés urbains et initiatives d'urbanisme transitoire** » pour investir des espaces urbains délaissés situés en quartiers prioritaires

L'AMI « petits délaissés, occupation de délaissés urbains et initiatives d'urbanisme transitoire » sera disponible prochainement sur le lien : <https://www.lillemetropole.fr/politique-de-la-ville>. Les porteurs de projets sont invités à **déposer leurs projets d'ici le 15 octobre 2026 sur la plateforme démarches simplifiées** accessible depuis le site de la MEL : <https://www.lillemetropole.fr/politique-de-la-ville>

2. AMI « co-construction avec les habitants de projets transition écologique et solidaire »

L'étude ADULM « La transition écologique et solidaire dans les quartiers en politique de la ville de la MEL » (2024) a montré que les habitants des QPV sont souvent plus exposés aux effets du changement climatique, notamment aux fortes chaleurs, à la mauvaise qualité de l'air et à la précarité énergétique. Les vulnérabilités sociales (revenus modestes, logements dégradés, accès limité à la mobilité) renforcent les risques environnementaux.

L'étude souligne que la transition écologique ne peut être efficace sans prendre en compte les questions de justice sociale. Les habitants des QPV disposent souvent de pratiques déjà sobres en ressources, mais rencontrent davantage d'obstacles pour accéder aux solutions de transition (rénovation énergétique, alimentation durable, mobilité décarbonée).

L'ADULM met en évidence l'importance de renforcer la résilience des quartiers face aux changements climatiques en développant par exemple des projets de végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur urbains, amélioration du confort des logements et accès aux espaces verts. Elle insiste également sur la nécessité d'associer les habitants aux projets locaux afin de favoriser leur appropriation et leur réussite.

Afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les habitants, la MEL mènera une expérimentation de co-construction de projets avec les habitants en QPV sur la thématique de la transition écologique et solidaire.

Cette démarche se déroulera en trois étapes :

- Dernier trimestre 2026 : consultation citoyenne : Organisation d'ateliers avec les habitants des quartiers participant à l'expérimentation afin d'identifier les attentes des habitants pour les projets en matière de transition écologique.
- Janvier-février 2027 : Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt spécifique sur l'enjeu 5 et sur les quartiers concernés.

- Mars-avril 2027 : Co-construction des projets : échange entre les habitants mobilisés et les porteurs de projets ayant déposé un projet dans le cadre de cet AMI spécifique afin d'amender éventuellement les projets et que les actions financées répondent aux besoins réellement identifiés lors de la consultation.
- Les projets déposés devront respecter la note de cadrage du CVS ainsi que la capitalisation de la consultation citoyenne.
- D'autres co-financements pourront être sollicités auprès des Communes, de l'Etat, la Région, les Bailleurs...

Les porteurs de projet retenus dans le cadre de l'AMI seront invités à déposer leur dossier sur DN.

Cette première année a vocation à constituer une phase d'expérimentation sur quelques quartiers volontaires dont la sélection sera précisée fins septembre 2026. En fonction des résultats obtenus, le dispositif pourrait ensuite être étendu à d'autres quartiers prioritaires puis, à terme, à d'autres enjeux du CVS.

ANNEXE 4 : BILAN INTERMEDIAIRE DU PROJET 2026

Intitulé du projet 2026 :

Bilan réalisé au titre de la période : [préciser les dates de début et de fin]

Préambule :

Le rapport d'activité permet de :

- Présenter et donner une vision globale et représentative de l'ensemble du projet mené pour une période déterminée ; mettre en relief les points forts et repérer les axes d'amélioration ;
- Valoriser l'activité menée et ses résultats ; être le vecteur de la communication interne et externe ;
- Constituer un outil de pilotage au service de la politique institutionnelle.

Objectifs :

- Prioriser les faits ;
- Aller à l'essentiel ;
- Mettre en perspective les résultats par rapport aux objectifs opérationnels initiaux de votre projet, en lien avec les enjeux du contrat de ville et des solidarités métropolitain et les objectifs définis par la/les Villes concernées.

Présentation du projet, de son contexte et ses objectifs

Fiche d'identité du projet :

Structure porteuse et statut :

Coordonnées de la personne référente :

Prénom et Nom :

Fonction :

Mail / téléphone :

Année de création de l'action :

Territoire de l'action :

Public cible :

Partenariats mobilisés-:

Personnel dédié spécifiquement au projet :

Moyens matériels (locaux, informatiques...) :

Moyens de communication utilisés :

Rappel du coût prévisionnel du projet :

Descriptif synthétique du projet :

Il s'agit ici de résumer de façon très synthétique le projet mis en œuvre : enjeux, modalités, en quoi consiste-t-il concrètement ? (10 lignes maximum).

📌 Éléments d'analyse et d'évaluation du projet

État d'avancement du projet :

- ☐ Non démarré (0%)
- ☐ Stoppé (abandon de l'action, action qui n'est plus d'actualité...)
- ☐ En cours (en cours de mise en œuvre, des réalisations observables) depuis le :
- ☐ Clôturé (des actions ont été mises en œuvre et plus rien ne sera mené) depuis le :

Objectif(s) opérationnel(s) quantifié(s) (2 au minimum et 5 au plus) :

Rappel : Qu'est qu'un objectif opérationnel ?

Définition

- Ils permettent d'organiser la mise en œuvre du projet.
- Ils concernent les réalisations concrètes mises en place pour atteindre les objectifs retenus.
- Ils fixent les actions et moyens pour atteindre le but poursuivi.
- Un objectif opérationnel se rédige avec un **verbe d'action à l'infinitif**, **une indication chiffrée**, **une indication de temporalité**, **une indication d'unité**.

Merci d'indiquer dans cette partie les objectifs opérationnels de votre projet. Afin de rester synthétique et pertinent, il n'est pas nécessaire de les multiplier. C'est pourquoi nous proposons de limiter à 5 objectifs.

Objectif opérationnel 1 :

Indicateurs de suivi :

Résultat :

Commentaires éventuels :

Objectif opérationnel 2 :

Indicateurs de suivi :

Résultat :

Commentaires éventuels :

Objectif opérationnel 3 :

Indicateurs de suivi :

Résultat :

Commentaires éventuels :

Objectif opérationnel 4 :

Indicateurs de suivi :

Résultat :

Commentaires éventuels :

Objectif opérationnel 5 :

Indicateurs de suivi :

Résultat :

Commentaires éventuels :

Modalités de coordination et de pilotage du projet :

Quels étaient les autres acteurs impliqués dans le projet ?	S'agissait-il de nouveaux partenaires ?	Quel a été leur rôle dans le projet ? (Ex : informe, prescrit, accompagne, coordonne, oriente, pilote, finance...)	À quel(s) moment(s) ont-ils été associés au projet ? (ex : sur sollicitation, en continue, lors de comités de suivi, lors de comité de pilotage, dans le cadre d'autres instances...)	Le partenariat vous a semblé satisfaisant ? Quelles seraient les marges de progrès le cas échéant ?

Appréciation synthétique du projet :

PRINCIPALES RÉALISATIONS DANS LE CADRE DU PROJET	
<i>Merci d'indiquer ci-dessus les principales réalisations dans le cadre du projet. Les réalisations correspondent aux actions mises en œuvre pour répondre à l'objectif opérationnel.</i>	
RÉUSSITES , RÉSULTATS REMARQUABLES, POINTS POSITIFS DU PROJET ET INNOVATIONS	
<i>Merci d'indiquer ci-dessus les principales réussites et les résultats satisfaisants quantitatifs et qualitatifs que vous avez identifiés dans la mise en œuvre du projet.</i>	
DIFFICULTÉS ET POINTS DE BLOCAGES	
<i>Merci d'indiquer ci-dessus les principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du projet. Celles-ci peuvent être de l'ordre matériel, financier, budgétaire, logistique, organisationnel, humain (épuisement, manque de formation...), ...</i>	
IMPACTS/EFFETS IDENTIFIÉS	Positifs : Négatifs :
<i>Merci d'indiquer ci-dessus les principaux impacts que vous avez identifiés. Les impacts sont les effets des résultats. Par exemple : le projet a eu comme résultats l'information de 10 ménages sur leurs droits au logement.</i>	

Un effet positif de cette prise en charge est l'accompagnement de 6 ménages dans leur DLS. Un effet négatif de cette prise en charge est le manque de temps des équipes pour d'autres types d'accompagnements.

PERSPECTIVES

- ☐ Maintien
- ☐ Évolution
- ☐ Suppression
- ☐ Essaimage

Chiffres clés:

Indiquer ici les éléments quantitatifs du bilan : nombre de personnes touchées en QPV, égalité femme-homme, tranche d'âges nombre de séances réalisées,...

Vous pouvez également indiquer un chiffre clé que vous souhaitez mettre en avant et communiquer. Merci de préciser la date, la source, l'unité et la fréquence du chiffre indiqué.

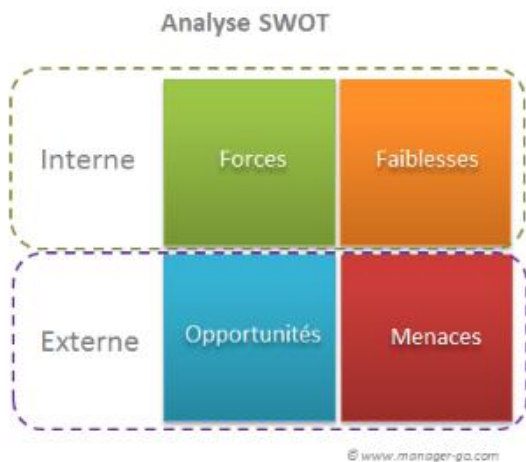
Cette rubrique est obligatoire.

Nombre de personnes bénéficiaires (par type de publics)

[illegible]

SWOT synthétique :

Il s'agit dans cette partie de présenter votre projet de façon très synthétique selon la matrice SWOT.



Le "SWOT" (Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats) permet de réaliser une analyse des forces et faiblesses actuelles d'une action et des opportunités et menaces potentielles du contexte dans les années à venir.

Inventaire des facteurs qui sont au moins en partie sous le contrôle des porteurs d'action et qui peuvent constituer des moteurs ou des freins pour l'action.	
FORCES/ATOUTS	FAIBLESSES
Qu'est-ce qui a différencié votre projet, votre action des autres ? Quelles ressources / compétences / avantages internes ont constitué des facteurs de réussite pour l'action ?	Quels facteurs / particularités internes ont constitué des freins ou des limites pour la réussite du projet, de l'action ?

Paramètres de l'environnement qui échappent au contrôle des porteurs d'action et qui peuvent influencer le succès du projet

OPPORTUNITES

MENACES

Quels facteurs externes ont été ou pourraient être positifs pour le projet, faciliteraient sa mise en œuvre et/ou amélioreraient les résultats ?

Quels facteurs externes ont été ou pourraient être négatifs pour le projet, freineraient ou compliqueraient sa mise en œuvre, détérioreraient les résultats obtenus ?

➤ Éléments financiers

Budget prévisionnel de l'action 2026 (déposé sur DN en octobre 2025)

Et bilan intermédiaire de l'action 2026 si souhait de reconduire l'action en 2027

Le budget de l'action doit être :

- détaillé : vous ferez bien apparaître les différentes dépenses et recettes. Pour les actions sollicitant plus de 15 000€, une description poste par poste est demandée.

Budget prévisionnel de l'action 2026 (déposé sur DN en octobre 2025) et bilan intermédiaire de l'action 2026 si souhait de reconduire l'action en 2027

Le total des charges doit être égal au total des produits

Budget prévisionnel de l'action 2026 (déposé sur DS en octobre 2025)

ET bilan intermédiaire de l'action 2026 si souhait de reconduire l'action en 2027

Le total des charges doit être égal au total des produits

Le budget de l'action doit être :

- détaillé : vous ferez bien apparaître les différentes dépenses et recettes. Pour les actions sollicitant plus de 15 000€, une description poste par poste est demandée.

- équilibré : le total des dépenses doit être égal au total des recettes, hors contrats aidés et en total doit faire apparaître la contrepartie locale des financements Politique de la Ville (Ville ou intercommunalité)

DEPENSES			RECETTES		
CHARGES	MONTANT PREVISIONNEL 2026	BILAN INTERMEDIAIRE DES DEPENSES REALISEES	PRODUITS	MONTANT PREVISIONNEL 2026	MONTANT SUBVENTIONS OBTENUES en 2026
I. Charges directes affectées à l'action	0	0	I. Ressources directes affectées à l'action	0	0
60 – Achat	0	0	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises		
Prestations de services			74- Subventions d'exploitation(1)	0	0

Achats matières et fournitures			Etat:		
Autres fournitures			- Crédits spécifiques PV		
61 - Services extérieurs	0	0	- Droit commun (préciser le service) :		
Locations			Région:		
Entretien et réparation			- Crédits spécifiques PV		
Assurance			- Droit commun (préciser le service)		
Documentation			- Département (préciser le service) :		
62 - Autres services extérieurs	0	0	Communes(s):		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			Ville de...		
Publicité, publication			- Crédits spécifiques PV		
Déplacements, missions			- Droit commun (préciser le service)		
Services bancaires, autres			Ville de...		
			- Crédits spécifiques PV		
			- Droit commun (préciser le service)		
63 - Impôts et taxes	0	0	Ville de...		
Impôts et taxes sur rémunération,			- Crédits spécifiques PV		
Autres impôts et taxes			- Droit commun (préciser le service)		
64- Charges de personnel	0	0	Ville de...		
Rémunération des personnels,			- Crédits spécifiques PV		
Charges sociales,			- Droit commun (préciser le service)		

Autres charges de personnel			Ville de...		
65- Autres charges de gestion courante			- Crédits spécifiques PV		
66- Charges financières			- Droit commun (préciser le service)		
67- Charges exceptionnelles			Ville de...		
68- Dotation aux amortissements			- Crédits spécifiques PV		
			- Droit commun (préciser le service)		
			- CAF du Nord (préciser le service) :		
			Bailleur (s) social (aux):		
			Bailleur ...		
			- Dispositif sollicité (à préciser) :		
			Bailleur ...		
			- Dispositif sollicité (à préciser) :		
			Bailleur ...		
			- Dispositif sollicité (à préciser) :		
			Bailleur ...		
			- Dispositif sollicité (à préciser) :		
			Organismes sociaux (à détailler):		
			-		
			-		
			Fonds européens		
			CNASEA (emploi aidés)		
			Autres aides, dons ou subventions affectées		

			-		
			75 - Autres produits de gestion courante		
			76 - Produits financiers		
			78 – Reprises sur amortissements et provisions		
II. Charges indirectes affectées à l'action	0	0	II. Ressources indirectes affectées à l'action	0	0
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
Total des charges	0	0	Total des produits	0	0
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévole			Dons en nature		
TOTAL	0	0	TOTAL	0	0